

Procès-verbal de la séance ordinaire du dirigeant intérimaire tenue le lundi 28 septembre 2020 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les personnes suivantes sont présentes.

Directeurs et directrices : Michèle Couture, Christian Duval, Marc Girard, directeur général, Martin Laframboise, Luc Langevin, secrétaire général, Simon-David Martin, François Robichaud et Suzie Vranderick, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général ouvre la séance à 8 heures. Compte tenu de la pandémie de la Covid-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance du dirigeant intérimaire est tenue via un moyen technologique, à savoir par l'utilisation de l'application TEAMS.

DG-3374-200928

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc Girard propose que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2020 et ajournée au 25 septembre 2020
4. Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2020 et ajournée au 25 septembre 2020
5. Activités de la direction générale
 - 5.1 Nomination au poste de direction adjointe aux Services des ressources matérielles
 - 5.2 Nomination au poste de régisseur (contrats et services auxiliaires) aux Services des ressources matérielles
 - 5.3 Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs
 - 5.4 Politique de gestion du personnel cadre
6. Activités des Services du secrétariat général et des communications
 - 6.1 Politique d'acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction
7. Activités des Services des ressources éducatives
 - 7.1 Vente de contrat de transport par berline ou familiale
8. Activités des Services des ressources humaines
 - 8.1 Amendement au Plan d'effectifs 2020-2021 – personnel de soutien en adaptation scolaire (CSN)

9. Activités des Services des ressources matérielles
 - 6.1 Autorisation de procéder à des travaux supplémentaires d'une valeur totale excédant 10 % de la valeur initiale du contrat de travaux de rénovation des murs de la fondation et de la finition extérieure de l'école Jésus-Marie
7. Ajournement de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DG-3375-200928

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2020 ET AJOURNÉE AU 25 SEPTEMBRE 2020

M. Marc Girard propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2020 et ajournée au 25 septembre 2020 et qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2020 ET AJOURNÉE AU 25 SEPTEMBRE 2020

Aucun suivi n'est en suspens.

5. ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DG-3376-200928

5.1 Nomination – Direction adjointe aux Services des ressources matérielles

CONSIDÉRANT la structure administrative modifiée;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de direction adjointe aux Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues lors de l'ouverture de ce poste;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection composé des personnes suivantes : M. François Robichaud, directeur des Services des ressources humaines, M. Martin Laframboise, directeur des Services des ressources matérielles, et M. Marc Girard, directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection après avoir rencontré les personnes sélectionnées pour une entrevue le 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé :

QUE Mme Geneviève Faubert soit nommée au poste de direction adjointe aux Services des ressources matérielles.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3377-200928

5.2 Nomination au poste de régisseur (contrats et services auxiliaires) aux Services des ressources matérielles

CONSIDÉRANT que des entrevues ont eu lieu en septembre 2019 afin de pourvoir le poste temporaire de régisseuse (contrats et services auxiliaires) aux Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'engagement temporaire de Mme Catherine Delorme le 28 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du travail effectué par Mme Delorme;

CONSIDÉRANT la nature névralgique de ce poste;

CONSIDÉRANT la poursuite du plan de relève des Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le besoin de stabilité aux Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir le bon fonctionnement de nos opérations;

CONSIDÉRANT la structure administrative modifiée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé :

QUE Mme Catherine Delorme soit nommée au poste de régisseuse (contrats et services auxiliaires) aux Services des ressources matérielles.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3378-200928

5.3 Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs

CONSIDÉRANT Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT que le présent règlement sera appelé à évoluer par l'application de mécanismes de régulation qui comprend l'exercice de la reddition de compte au conseil d'administration ainsi qu'une analyse de l'efficacité et de la précision du présent règlement après une année complète d'utilisation, soit en juin 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 174 de la LIP permet de déléguer certaines des fonctions et certains des pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à une direction d'établissement ou de service ou à tout autre membre du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des gestionnaires lors de la tenue du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé

Que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands adopte les modifications telles que déposées. Le règlement modifié entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption.

Que le présent règlement remplace les règlements de délégations de fonction et pouvoirs antérieurs, lesquels sont abrogés.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Politique de gestion du personnel cadre

Ce point est ajourné au 9 octobre 2020.

6. ACTIVITÉS DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

DG-3379-200928

6.1 Politique d'acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

CONSIDÉRANT Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire ainsi qu'au Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT l'importance de s'assurer de l'application des règles contractuelles de la Politique d'acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et de la cohérence des outils de gestion;

CONSIDÉRANT les démarches d'amélioration continue des processus d'acquisition des biens et services, de révision des mécanismes financiers et de contrôle interne par les services du secrétariat général, des ressources financières et des ressources matérielles

CONSIDÉRANT les formations et les consultations menées auprès des gestionnaires réunis lors du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé

Que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands adopte les modifications de la Politique d'acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction telle que déposée, laquelle entre en vigueur au 7 octobre 2020 et remplace la politique actuellement en vigueur au même effet, laquelle est amendée.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ACTIVITÉS DES SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

DG-3380-200928

7.1 Vente de contrat de transport par berline ou familiale

CONSIDÉRANT la demande écrite de M. Mario Provost président directeur général de la compagnie Transport P.M.D. Brault inc., en date du 21 août 2020 pour la vente du contrat de transport par berline ou familiale de la compagnie Transport P.M.D. Brault inc. à Autobus Roland Leduc inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la section VIII - CESSION, du contrat de transport scolaire, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit autoriser ce type de transaction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif du transport à la suite du courriel transmis aux membres le 31 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands autorise la vente du contrat de transport par berline ou familiale de Transport P.M.D. Brault inc. à Autobus Roland Leduc inc.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACTIVITÉS DES SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

DG-3381-200928

8.1 Amendement au Plan d'effectifs 2020-2021 - Personnel de soutien en adaptation scolaire (CSN)

CONSIDÉRANT QUE le plan d'effectifs du personnel de soutien en adaptation scolaire (CSN) déposé par la direction des Services des ressources humaines et adopté le 22 juin 2020 par la résolution DG-3339-200622;

CONSIDÉRANT QUE la consultation effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire de la Vallée-des-Tisserands – CSN;

CONSIDÉRANT les modifications apportées après les séances d'affections en adaptations scolaires en lien avec :

- Le départ ou l'arrivée d'un élève ayant des besoins spécifiques;
- Les modifications des services ÉHDAA;
- L'ajout d'une classe maternelle 4-5 ans à l'école Centrale Saint-Antoine-Abbé.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé

Que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands adopte le plan d'effectifs du personnel de soutien manuel (CSQ) pour l'année scolaire 2020-2021 amendé;

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

Cette résolution remplace la résolution DG-3339-200622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACTIVITÉS DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

DG-3382-200928

9.1 Autorisation de procéder à des travaux supplémentaires d'une valeur totale excédant 10 % de la valeur initiale du contrat de travaux de rénovation des murs de la fondation et de la finition extérieure de l'école Jésus-Marie

CONSIDÉRANT que selon la loi sur les contrats des organismes publics, un contrat peut être modifié lorsque la modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature et que la dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme public;

CONSIDÉRANT le contrat de construction accordé à Les constructions B. Martel pour la rénovation des murs de fondation et de la finition extérieure de l'école Jésus-Marie au montant de 509 111,00 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT qu'un entrepreneur général est déjà mobilisé sur place pour des travaux de construction;

CONSIDÉRANT les expertises externes de plusieurs couvreurs indépendants;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir avant l'hiver;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de MDTP atelier d'architecture;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé

QUE les Services des ressources matérielles autorisent les modifications au contrat qui occasionne une dépense supplémentaire de 235 258,02 \$ (excluant les taxes).

QUE le directeur des Services des ressources matérielles ou son substitut soit autorisé à signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement de ce fournisseur.

QUE le directeur général délègue au directeur des Services des ressources matérielles ou son substitut le pouvoir d'autoriser les modifications à ce contrat sans excéder 10 % du montant initial du contrat.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3383-200928

7. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 8 h 35, la séance est ajournée au vendredi 9 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le 9 octobre 2020 à 15 h 30, le directeur général rouvre la séance. Compte tenu de la pandémie de la Covid-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance du dirigeant intérimaire est tenue via un moyen technologique, à savoir par l'utilisation de l'application TEAMS.

DG-3384-201009

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc Girard propose que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités de la direction générale
 - 3.1 Politique de gestion du personnel cadre
4. Levée de la séance

3. ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DG-3385-201009

3.1 Modification de la Politique de gestion du personnel cadre

CONSIDÉRANT Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs adopté le 28 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'importance de s'assurer d'une cohérence entre les politiques du centre de services scolaire et la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des associations représentant le personnel cadre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et

ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé

Que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands adopte les modifications de la Politique de gestion du personnel-cadre, laquelle entrera en vigueur le 15 octobre 2020 et remplacera la politique actuellement en vigueur au même effet, laquelle sera abrogée.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3386-201009

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS